



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 9 mars

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Nonglard, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 3 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 22 - votants 31.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, François DAVIET, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Christophe GUITTON, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Brigitte TERRIER

Procurations :

Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL
Rocco COLELLA à Elisabeth BOIVIN
Elodie DONDIN à Séverine MUGNIER
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Philippe LANGANNE à Roger DALLEVET
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD
Cécile LOUP FOREST à Jean-Pierre CHAMBARD
Michel PASSETEMPS à Christophe GUITTON
Yvan SONNERAT à Pierre AGERON

Excusé : Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Dominique BOUVET

N° 2023-21 Autorisation à donner au président pour la signature d'une convention avec l'association « Pour le Logement Savoyard (PLS) »

Madame Maly SBAFFO, Vice-présidente déléguée aux services à la personne, rapporteur

Suite au rattachement du département au Système National d'Enregistrement (SNE) pour les demandes de logements sociaux, la communauté de communes a mandaté PLS.ADIL 74 en 2016 afin d'enregistrer les demandes de logement social pour le compte des communes services enregistreurs.

Chaque année, une convention est signée pour définir les relations partenariales de la CCFU avec l'association PLS.ADIL 74. Il convient de renouveler cette convention pour l'année 2023 dont le projet figure en annexe.

Le montant de l'adhésion s'élève à 1 359 € pour l'année 2023 (indexé sur la population - 1 100 € en 2022). Cette participation permet aux sept communes du territoire de mandater PLS.ADIL 74 sans contrepartie financière supplémentaire de leur part.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** l'adhésion à PLS.ADIL 74 pour l'année 2023,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion ainsi que toutes pièces afférentes.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Dominique BOUVET**

A blue ink signature of Dominique Bouvet.